



***AVOIR LES MOYENS DE SES AMBITIONS
POUR MENER LA COURSE***

**PROGRAMME D'ACTION
DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**

Conseil du patronat du Québec

2075, rue University

Bureau 606

Montréal (Québec)

H3A 2L1

Téléphone : (514) 288-5161 / 1 877 288-5161

Télécopieur : (514) 288-5165

<http://www.cpq.qc.ca>

Nous croyons qu'en misant sur les personnes et en leur remettant les possibilités de consommer, d'épargner et d'investir, en ramenant l'État dans ses dimensions essentielles et en prenant le virage de la productivité, le Québec pourra rattraper le peloton et en prendre éventuellement les commandes.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
1. REDONNER LE POUVOIR D'INITIATIVE AUX PERSONNES	4
Recommandations et moyens d'action.....	8
2. PRENDRE LE VIRAGE DE LA PRODUCTIVITÉ.....	9
A – Orienter la formation vers l'avenir	9
Recommandation et moyens d'action	10
B – Alléger la réglementation du travail.....	10
Recommandation et moyens d'action	13
C – Encourager la recherche et le développement	13
Recommandation et moyens d'action	15
D – Fournir aux entreprises un environnement fiscal compétitif.....	15
Recommandation et moyens d'action	16
3. RENDRE L'ÉTAT PERFORMANT	16
Recommandation	20

AVANT-PROPOS

Les consultations que nous avons effectuées auprès de nos membres nous le confirment : les chefs d'entreprise du Québec sont satisfaits de la performance de l'économie québécoise, de son dynamisme et de son souci d'innovation. Il n'y a pas de doute, notre productivité augmente. Nos exportations aussi. Il y a lieu de s'en réjouir tout en appréciant les efforts de ceux qui ont le pas sur nous et de ceux qui nous talonnent. C'est la seule façon de demeurer dans la course.

Le temps nous presse d'agir si nous voulons faire bénéficier la collectivité des avantages de la croissance soutenue de l'économie, car nos atouts risquent de devenir des faiblesses si nous nous contentons de bâtir sur nos vieilles façons de faire sans remettre en cause le rôle des acteurs de la société d'aujourd'hui. L'interventionnisme de l'État et sa mainmise sur presque tous les secteurs, particulièrement au Québec, sclérosent l'économie et la productivité. Il nous faut les dénoncer vigoureusement.

Si l'entreprise québécoise demeure privée de la marge de manœuvre dont bénéficient ses concurrents, le Québec perdra la course et il ne lui sera plus possible même de se maintenir dans le peloton de tête. Il n'y a pas de raison que le Québec comme le Canada se contentent de n'être que des pions sur l'échiquier économique mondial. Il faut donc qu'ils se procurent les moyens de leurs ambitions.

Reposant sur une structure industrielle diversifiée, le Québec est devenu le sixième exportateur sur le marché américain et il compte sur plusieurs entreprises membres du CPQ, postées à l'avant-garde de l'économie mondiale, notamment en aérospatiale, en biopharmaceutique et dans les secteurs des ressources naturelles. Montréal se démarque également en figurant au premier rang des grandes métropoles dans le secteur des hautes technologies.

Comme le soulignait, en 1999, la revue bien connue *The Economist*, dans le contexte nord-américain, nous avons su, malgré tout, assez bien tirer notre épingle du jeu. Cependant, nous pourrions faire beaucoup mieux.

Malgré ce potentiel de croissance formidable, pourquoi le Québec ne réussit-il pas à faire profiter ses citoyens de toutes les retombées de la période de prospérité que connaît l'économie nord-américaine? Il est évident que les fruits récoltés ne sont pas à la

hauteur des efforts consentis et même si nous avançons, nos compétiteurs nous devancent.

Les contribuables québécois croulent toujours sous le poids d'une fiscalité écrasante. En matière de revenus disponibles réels pour les familles canadiennes, nous sommes les parents pauvres du Canada.¹

Le taux de chômage québécois est le double de celui des États-Unis et l'écart de deux points de pourcentage se maintient avec le reste du Canada. Force est de constater qu'il n'y a pas eu suffisamment de diminution des dépenses publiques, non plus qu'un effort soutenu de déréglementation. Au Québec, nous persistons dans les mêmes façons de faire, même si au Sommet économique de 1996 un large consensus s'est dégagé entre le gouvernement, le milieu des affaires et le milieu syndical pour donner un sérieux coup de barre en vue de modifier nos approches économique et sociale.

Il y a encore très loin de la coupe aux lèvres. La très puissante bureaucratie québécoise carbure tout autant à la rédaction de lois et de règlements qui foisonnent littéralement dans la province. Les rapports successifs du Groupe conseil sur l'allègement réglementaire n'ont cessé de le décrier.

En dépit de l'atteinte de l'équilibre budgétaire et d'un plan de contrôle des dépenses de l'État qui interdit tout déficit, du moins officiellement, le Québec demeure la province canadienne la plus endettée. Compte tenu d'une baisse de la courbe des naissances et du vieillissement de la population, cette dette constitue un héritage inquiétant pour les générations montantes².

¹ Après presque dix ans de recul, les revenus des familles canadiennes ont commencé à croître de nouveau pour connaître un sommet en 1998. La hausse de 3,7 % a été ressentie dans toutes les provinces sauf au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. En dollars constants, la famille canadienne a enregistré des revenus moyens après impôt de 49 626 \$ en 1998. Pour les familles québécoises, cette moyenne est de 42 800 \$, ce qui est insuffisant pour dépasser le sommet de 1989, alors que les revenus s'étaient établis à 43 600 \$.

² À eux seuls, les services de dette engouffrent une part importante des recettes fiscales québécoises et canadiennes : quelque 15 % au Québec et 25 % à Ottawa. Ces ponctions importantes privent les citoyens de programmes sociaux en santé et en éducation, notamment pour une somme annuelle dépassant les 40 milliards de dollars au fédéral. On ne peut qu'imaginer l'influence qu'aurait l'injection d'une partie de cet argent neuf sur l'accessibilité à ces services essentiels.

Il serait trop facile de répondre que nous sommes victimes du géant américain évidemment beaucoup plus puissant que nous. Que dire de l'Irlande alors? Comment un si petit pays a-t-il pu réaliser cette performance qui fait l'admiration de tous en assainissant son économie? Cela tient-il du miracle? La réponse est non. Elle s'est dotée d'outils comme l'allègement du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers, la réduction des dépenses publiques et une croissance modérée de la masse salariale. Nous pourrions certainement en tirer une leçon et adapter cette façon de faire chez nous.

Les Québécois comme l'ensemble des Canadiens sont des bâtisseurs acharnés qui n'ont pas froid aux yeux. Il faut par conséquent leur procurer, à eux aussi, les instruments appropriés pour construire sur de bonnes assises.

Les chefs d'entreprise du Québec croient que l'économie mondiale offre des occasions extraordinaires de croissance dont pourraient profiter les ménages, pour peu que les gouvernements du Canada et du Québec optent pour les bonnes stratégies. Les propositions que le CPQ met de l'avant dans le présent document se veulent une contribution à l'élaboration des solutions les plus urgentes. Pour participer pleinement à la croissance économique, augmenter le revenu des particuliers et améliorer nos services sociaux et notre qualité de vie, il faut :

1. Redonner le pouvoir d'initiative aux personnes.
2. Prendre le virage de la productivité.
3. Rendre l'État performant.

1) REDONNER LE POUVOIR D'INITIATIVE AUX PERSONNES

Lorsque l'on constate que les deux tiers de la croissance économique sont attribuables aux dépenses de consommation, il apparaît évident qu'il faut redonner le pouvoir d'initiative aux personnes, remettre de l'argent dans leurs poches et engager des dépenses publiques en fonction de leurs moyens.

L'indice permettant de mesurer de la manière la plus juste le niveau de vie des citoyens d'un pays est le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. Comparée à celle de nos voisins immédiats, notre situation est peu réjouissante. Le tableau suivant parle de lui-même :

**PIB réel par habitant 1999
(en dollars)**

Québec	25 884
Ontario	32 131
Alberta	36 107
Canada	28 644
États-Unis	47 666³

Enfin, autre preuve s'il en faut, le niveau de vie des Québécois, compte tenu de l'inflation, a pratiquement stagné depuis dix ans.⁴ Au cours de la même période, le niveau de vie des Français a augmenté trois fois plus vite; celui des Australiens, quatre fois; des Norvégiens, six fois; et celui des Irlandais, dix-huit fois! L'herbe est décidément plus verte ailleurs!

Pour accélérer la croissance, il faut épargner davantage et investir plus. Or, pour la classe moyenne, c'est manifestement très difficile dans les circonstances actuelles. À titre d'exemple, de moins en moins de personnes sont en mesure de contribuer à un REÉR. Il n'y a pas de recette magique; nos gouvernements doivent réduire substantiellement le fardeau fiscal, offrir des services publics en conséquence et permettre aux gens de disposer de plus d'argent. C'est capital.

Le Canada perçoit beaucoup plus d'impôt sur le revenu des particuliers que tout autre pays industrialisé et les réductions annoncées dans le dernier budget fédéral ne changeront pas la

³ Le PIB réel par habitant aux États-Unis était de 32 206,8 \$US. En convertissant à un taux de 1,48 \$CN = 1,00 \$US (4 mai 2000), 32 206,8 \$US = 47 666,0 \$CN.

⁴ Entre 1988 et 1998, le PIB réel par habitant n'a guère augmenté. Au Canada, le gain cumulatif relatif au PIB réel par habitant a été de 5 %. Entre 1992 et 1998, le PIB réel au Québec n'a augmenté que de 1,9 % annuellement, mesuré en dollars de 1992.

situation. Les réductions ne sont pas assez considérables la première année et trop parcimonieuses pour les contribuables à revenu élevé, notamment à cause du maintien d'une surtaxe pour les revenus imposables de plus de 85 000 \$. La part consacrée aux dépenses plutôt qu'à la réduction des impôts est encore fort élevée.

Le gouvernement du Québec n'a pas fait tout ce qu'il pouvait, lui non plus. Le 15 mars dernier, le ministre des Finances du Québec déposait le budget 2000-2001 et annonçait des diminutions d'impôt pour les particuliers de 4,5 milliards de dollars sur trois ans, sans indexation des paramètres fiscaux comme l'ont fait le fédéral et les autres provinces. Ainsi, le gouvernement allait chercher un milliard dans la poche des contribuables. L'indexation se fera, nous a-t-on affirmé, mais plus tard : en 2003!

« Il faut reconnaître, disait le ministre des Finances, que c'est un grand pas dans la bonne direction compte tenu des dépenses budgétaires en santé, en éducation, etc. »

Un pas a été franchi effectivement. Le CPQ l'a d'ailleurs souligné lors du dépôt du budget. Cependant, il aurait été plus significatif si moins d'argent avait été consacré à des dépenses additionnelles. Les déficits des grands réseaux ne se résorbent pas. Au rythme où évolue la situation, en 2003 nous serons toujours les particuliers les plus taxés en Amérique du Nord et ce, pourquoi? Parce que seulement 25 % de la marge de manœuvre du gouvernement a été utilisée pour diminuer l'impôt des particuliers dans le dernier budget. Les trois quarts des excédents budgétaires ont été consacrés à des dépenses et, malheureusement, peu de signaux nous laissent croire que la tendance s'inversera. Pendant ce temps, d'autres pays prennent le taureau par les cornes et en sortent gagnants.

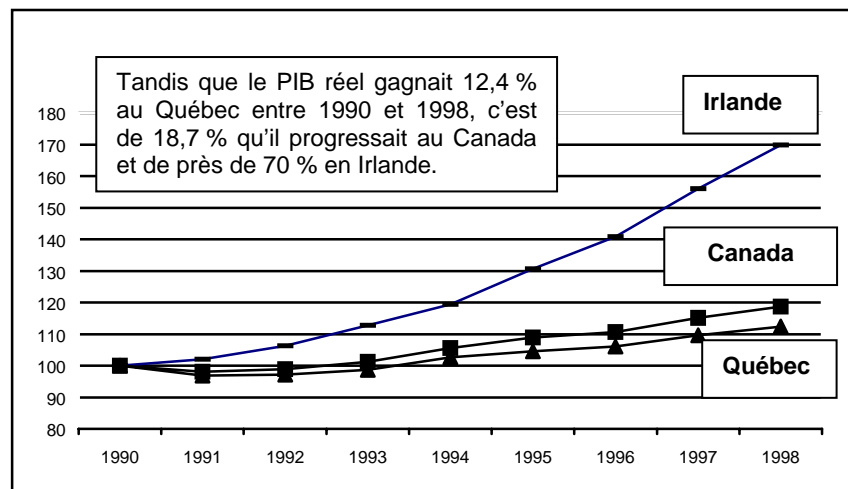
C'est la voie choisie notamment par l'Irlande. Pendant des décennies, sa croissance économique a été à la traîne des pays européens et la diaspora irlandaise témoigne de façon éloquente de l'incapacité de générations d'Irlandais d'obtenir un niveau de vie décent dans leur pays. Aujourd'hui, ils viennent chez nous recruter de la main-d'œuvre tant leur croissance est forte. Comment se fait-il qu'un tel pays soit passé d'une économie en déclin à une des plus performantes parmi les pays industrialisés? Quelles sont les politiques mises en œuvre qui pourraient nous servir de guide?

L'Irlande a réalisé que la dette publique devait être ramenée sous contrôle et que l'impôt des particuliers ainsi que les taxes corporatives devaient être diminués de façon à être les plus bas parmi les pays européens. Miser sur cette stratégie devait favoriser la demande intérieure pour les biens et services et attirer les investissements étrangers. Il était également impératif que les

services publics offerts soient perçus par la population comme excellents par rapport aux impôts payés. La voie royale empruntée par Québec est tout autre! Et pourtant...

En Irlande, les baisses d'impôt très importantes combinées avec une modération des hausses salariales, au lieu de réduire les revenus du gouvernement et les salaires réels des travailleurs, ont eu pour résultat des augmentations spectaculaires. Les revenus du gouvernement sont maintenant nettement supérieurs à ce qu'ils étaient lorsque le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises était au maximum. Les travailleurs irlandais sont passés des moins payés dans les pays industrialisés à ceux qui le sont le plus. Ces politiques qui, selon les critiques, n'étaient « qu'une course pour éviter de toucher le fond du baril » sont devenues l'occasion d'une ascension rapide vers de nouveaux sommets économiques. Lors de la présentation du budget de son gouvernement devant les médias, le ministre Landry faisait référence à l'Irlande comme modèle à suivre. Nous partageons son analyse et nous souhaitons vivement que notre gouvernement passe à l'action.

PIB réel en Irlande, au Canada et au Québec durant les années 90



	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>
Irlande	100	102,0	106,3	112,8	119,4	130,7	140,8	156,0	169,8
Canada	100	98,1	98,9	101,2	105,6	108,9	110,7	115,1	118,7
Québec	100	96,9	97,2	98,7	102,6	104,6	106,1	109,6	112,4

Sources : Institut économique de Montréal, *Le miracle celtique*, (Les notes économiques), 2000.
Estimations du CPQ pour le Québec.

Dans une moindre mesure, c'est également ce que fait l'Ontario depuis cinq ans. Il en résulte que l'écart du fardeau fiscal Québec-Ontario, en appliquant la structure de taxation ontarienne au Québec, sera de près de 7 milliards de dollars en 2002, et de 5,3 milliards au seul titre de l'impôt des particuliers.

**Écart du fardeau fiscal Québec-Ontario
en appliquant la structure de taxation ontarienne au Québec – 2002
(en millions de dollars)**

Écart Québec-Ontario Particuliers	
M\$	
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Taxes provinciales	
Impôt des particuliers	5 341*
Impôt des sociétés	--
Taxes à la consommation	928
Tarification	453
Sous-total	6 722
Taxes locales	
Taxes municipales	950
Taxes scolaires	-844
Sous-total	106
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
TOTAL	6 828

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *La réduction de l'impôt des particuliers; des bénéfices pour tous les contribuables*, mars 2000, p. 47 et budgets 2000-2001 du Québec et de l'Ontario.

*Comprend 320 millions de dollars pour les travailleurs autonomes.

Nous demandons-nous encore vraiment pourquoi la propension à l'initiative et à l'entrepreneurship est plus forte chez nos voisins américains? Selon le CPQ, une première réponse réside dans l'échelle de taxation. Le gouvernement américain considère comme étant les plus fortunés – donc au sommet de l'échelle de taxation – ses contribuables dont les revenus dépassent 400 000 \$. Le gouvernement du Québec en fixe le seuil à 65 000 \$. Entre nos 65 000 \$ et les 400 000 \$ américains, il y a certainement une marge confortable que nous pourrions réduire, sans pour autant remettre en cause tous nos acquis sociaux.

Nos gouvernements doivent donner le signal clair à leurs citoyens qu'ils font confiance en leur capacité de créer la richesse. C'est l'enfance de l'art : pour distribuer équitablement la richesse, encore faut-il la générer. Nos gouvernements doivent accepter d'alléger substantiellement le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Une telle prédisposition constituerait une stimulation incroyable en faveur de l'entrepreneurship, d'autant plus que tant le palier fédéral que provincial disposent des surplus nécessaires pour intervenir. Ces sommes ont atteint une ampleur démesurée qui indique clairement un trop-perçu.

**REDONNER LE POUVOIR D'INITIATIVE AUX PERSONNES
AU FÉDÉRAL**

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que le gouvernement fédéral se doit de faire mieux avec sa politique fiscale et ce, dès l'exercice budgétaire 2001-2002.

MOYENS D'ACTION

- Supprimer la surtaxe entièrement.
- Consacrer 50 % de l'excédent budgétaire à la baisse des impôts.
- Revoir le mode de taxation pour réduire le nombre de paliers d'imposition.

**REDONNER LE POUVOIR D'INITIATIVE AUX PERSONNES
AU QUÉBEC**

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que le gouvernement du Québec doit faire beaucoup mieux avec sa politique fiscale et ce, dès l'exercice budgétaire 2001-2002.

MOYENS D'ACTION

- Indexer d'abord l'impôt des particuliers pour l'année fiscale 2001.
- Revoir le mode de taxation pour réduire le nombre de paliers d'imposition.⁵

⁵ Conseil du patronat du Québec, *La réduction de l'impôt des particuliers au Québec : une nécessité*, octobre 1999. Dans ce document, sur la base des scénarios présentés par le ministre Landry, le CPQ propose de retenir le taux d'imposition unique de 20 % dès l'année fiscale 2001.

2) PRENDRE LE VIRAGE DE LA PRODUCTIVITÉ

A - Orienter la formation vers l'avenir

Lors de nos deux dernières consultations semestrielles conduites auprès des dirigeants d'entreprise du Québec, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est apparue immédiatement après le poids de la fiscalité comme le facteur le plus négatif au développement et à l'expansion des entreprises québécoises. Aujourd'hui, cette préoccupation se situe au premier rang des problèmes auxquels sont confrontés les gens d'affaires. Dans la conjoncture économique actuelle, marquée par la mondialisation des marchés, une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue un facteur d'attraction de l'investissement parce qu'elle peut mieux utiliser les équipements de pointe et être en mesure d'innover.

Au Québec, la formation est largement l'affaire des établissements d'enseignement sous la tutelle du ministère de l'Éducation. Malgré le fait que la population du Québec consente au secteur de l'éducation des investissements⁶ comparables à ceux des Américains et un effort supérieur à celui de nos concitoyens du reste du Canada, les résultats ne suivent pas.⁷ Au plan des contenus, les programmes d'études n'insistent pas suffisamment sur la formation en mathématiques et en sciences, l'initiation aux technologies de l'information et la maîtrise de l'anglais comme langue seconde.

En dépit d'une augmentation du nombre d'enseignants par élèves au cours des dix dernières années et d'une plus grande part de dépenses consacrées à l'enseignement que celle de nos voisins, les performances demeurent en reste. La seule piste du désinvestissement, résultat des compressions des dernières années, ne suffit pas pour expliquer nos problèmes. Des modèles d'organisation de travail rigides, la marginalisation des formations professionnelle et technique, le peu de place accordée au secteur privé d'enseignement et l'absence d'indicateurs de performance expliquent mieux nos ratés.

Enfin, une bonne part des coûts additionnels du système éducatif s'explique aussi par la tendance au prolongement de la durée des études à chaque ordre d'enseignement, notamment le redoublement au primaire et au secondaire, l'année supplémentaire

⁶ Le Québec consacre 7,6 % de son produit intérieur brut à l'éducation comparativement à 6,6 % dans le reste du Canada et à 7,6 % aux États-Unis. Source : Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *Les indicateurs de l'éducation*, 1999.

⁷ D'une part, trop de jeunes abandonnent leurs études et, d'autre part, la durée générale des études est nettement plus longue que la durée normale pour l'obtention d'une sanction. En effet, la proportion d'une génération qui n'obtient pas de diplôme de l'école secondaire oscille toujours autour de 33 % et celle des élèves en formation technique du collégial qui obtiennent un diplôme ne dépasse pas 50 %, après cinq années d'études, alors que la durée normale est de trois ans.

d'accueil et d'intégration en formation générale au collège ou, encore, une quatrième année pour l'obtention du baccalauréat dans plusieurs programmes universitaires. Ces années supplémentaires coûtent cher à la société, maintiennent une clientèle artificielle dans les maisons d'enseignement et entraînent, pour les étudiants, des retards d'entrée sur le marché du travail, sans compter un taux plus élevé d'endettement.

ORIENTER LA FORMATION VERS L'AVENIR

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que certains facteurs ayant une plus grande incidence sur la formation de la main-d'œuvre doivent être modifiés.

MOYENS D'ACTION

- **Revenir à une responsabilisation de chaque établissement d'enseignement à l'égard de la diplomation des élèves.**
- **Renforcer les programmes d'études relatifs aux apprentissages de l'anglais, des sciences, des mathématiques et de l'utilisation des technologies, du primaire au collégial.**
- **Reconnaître et encourager l'apport des établissements d'enseignement privés.**
- **Baser les subventions gouvernementales aux écoles secondaires, aux collèges et aux universités (1^{er} cycle)⁸ sur la durée prescrite des études, comme cela se fait aux 2^e et 3^e cycles universitaires.**

B - Alléger la réglementation du travail

Depuis les dernières années, les employeurs du Québec font valoir que l'encadrement légal du travail ne favorise pas la compétitivité et la productivité des entreprises et ce, pour cause. Il est plus rigide et plus contraignant que dans les autres juridictions limitrophes, tant en nombre de lois et de règlements qu'au titre de l'interventionnisme paternaliste de l'État. Cette hypertrophie législative et réglementaire entrave l'initiative et l'entrepreneuriat. Elle constitue, de ce fait, un frein à la création d'emplois de qualité et au dynamisme de l'économie.

De nombreuses études ont en effet démontré que là où le marché du travail est très encadré, le chômage structurel est plus élevé que dans les économies où s'est fait un effort particulier de déréglementation et de libéralisation.⁹

⁸ Au niveau secondaire, cette prescription ne toucherait pas les élèves reconnus comme ayant des difficultés d'apprentissage.

Ces temps-ci, le discours de la déréglementation perce malgré tout assez mal auprès des décideurs politiques qui cèdent davantage aux demandes syndicales. L'absence de vision d'ensemble des effets négatifs de ces nombreuses règles compromet les objectifs d'atteinte de résultats probants en matière de souplesse et de flexibilité et, partant, de maintien de la compétitivité.

Les récentes propositions du ministère du Travail, dans le cadre de la réforme proposée du *Code*, cherchent à inclure de nouvelles catégories de travailleurs – les entrepreneurs dépendants – sous le concept de « salariés » pour leur permettre l'accès à la syndicalisation, sans qu'ils n'en aient vraiment manifesté le besoin. Rendre la syndicalisation accessible, c'est une chose. En faire une norme obligatoire, c'est une tout autre histoire!

Le CPQ a clairement démontré auprès de la ministre du Travail que poursuivre dans cette voie risque d'entraîner de multiples effets pervers dans la vie quotidienne d'employeurs et de plusieurs catégories de travailleurs qui ont structuré leurs organisations et leurs relations commerciales de façon autonome. Les relations entre partenaires économiques ont évolué à la faveur des nouvelles réalités du monde du travail ayant cours partout dans l'univers économique occidental. L'interventionnisme de l'État à ce chapitre n'est nettement pas justifié.

D'ailleurs, plusieurs experts mandatés par le présent gouvernement s'entendent pour dire que le législateur doit privilégier une marge de manœuvre accrue pour les entreprises. Ils recommandent concrètement que le gouvernement clarifie enfin l'article 45 du *Code du travail* pour en exclure la sous-traitance. Ce sujet a été repris par des éditorialistes, des économistes et d'autres spécialistes, qui invitent également le législateur québécois à faire preuve de vision et à relâcher l'étau de ses normes et de ses règles, considérées par tous comme hautement contraignantes. Sur cette question, les propos du ministre Landry, rapportés dans le quotidien *Le Devoir* du 24 août dernier, sont encourageants et laissent entrevoir une lueur d'espoir à l'horizon :

⁹ Ces observations ne sont pas issues des seuls employeurs. Elles sont également le fait d'observateurs que l'on peut qualifier de neutres, crédibles et avertis, dans certains cas mandatés par le gouvernement lui-même (les comités Mireault, Lemaire, Bédard), qui ont déposé moult rapports et études pour recommander un allègement réel et pour que l'approche législative qui sous-tend les interventions soit animée du désir d'harmoniser véritablement le cadre qui nous régit au contexte national et international – Source : Conseil du patronat du Québec, *Bulletin*, mai 1999.

« Confirmant que des modifications seraient apportées à l'article 45 et 46, le vice-premier ministre Bernard Landry a indiqué qu'il avait " *des dialogues perpétuels avec Mme Lemieux, ma collègue, qui comprend très bien qu'on doit rechercher l'équilibre et que le Québec est avancé socialement mais doit avancer économiquement.*

" *Il faut rester progressiste. Il faut soutenir l'organisation du travail mais c'est dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes que la priorité qu'est l'emploi soit rencontrée. C'est ce genre d'arbitrage qu'il faut faire, a dit M. Landry. Notre taux de chômage est encore trop élevé. Il faut tout faire pour que notre économie soit fluide et créatrice d'emploi.* »

Lors du dépôt des propositions ministérielles du printemps, la ministre du Travail a clairement affirmé que les balises qu'elle traçait devaient induire une réforme « bien adaptée aux nouvelles réalités du monde du travail ». Souhaitons-nous que la récente ouverture de ministres influents au gouvernement ne soit pas aussitôt refermée devant les manifestations syndicales et les dernières menaces musclées et brutales auxquelles elles ont donné lieu.

Il y a quelques mois, l'économiste Pierre Fortin mettait le gouvernement en garde contre des propositions législatives ou réglementaires qui ajoutent aux coûts de production « au point d'endommager sérieusement la compétitivité extérieure de nos entreprises », et se disait d'avis que l'attitude d'immobilisme législatif du gouvernement face à la sous-traitance va dans ce sens. Il ajoutait :

« Le phénomène de la sous-traitance de capacité, de spécialité ou d'intelligence est un phénomène mondial de grande ampleur et incontournable. Il amène plus de flexibilité et d'économie dans la production, un progrès plus rapide et bénéfique de l'innovation par la spécialisation, et l'émergence d'une mosaïque de nouvelles entreprises qui répandent ensuite leur créativité dans toutes les directions. Dans sa formulation actuelle, la proposition de ne pas soustraire la sous-traitance du domaine d'application de l'article 45 constituerait de toute évidence une entrave sérieuse à la capacité concurrentielle de nos entreprises en Amérique du Nord. La sous-traitance doit être civilisée, pas contrecarrée ou rendue tellement onéreuse qu'elle devient impossible. »¹⁰

Il est certainement possible de réviser nos façons de faire et d'adapter le modèle québécois à la lumière des changements qui s'imposent. Il est temps de regarder le modèle des relations du travail avec les yeux de ceux qui créent le travail et qui souhaitent le faire ici, chez nous plutôt qu'ailleurs, dans des environnements plus ouverts à la création d'un tissu

¹⁰ *L'économie du Québec : il faut aller plus vite !* Pierre Fortin, Université du Québec à Montréal et Institut canadien de recherches avancées. Allocution prononcée à la Journée parlementaire de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, 9 mai 2000.

économique fort, et avec ceux des travailleurs qui se sont donné une formation et une expertise qui les autorisent à convoiter des emplois de qualité, durables et gratifiants.

À cet égard, une étude récente de M. Alain Halley, professeur adjoint aux HEC, révèle que les entreprises du Québec recourent dans des proportions moindres que celles de l'Ontario à l'octroi de contrats en sous-traitance (59,2 % au Québec contre 75,5 % en Ontario) : « Compte tenu que cette analyse statue sur l'importance d'une stratégie de sous-traitance comme facteur de création d'entreprises et de création d'emplois, le déficit du Québec à ce chapitre peut affecter sérieusement notre niveau de compétitivité. »¹¹

ALLÉGER LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que le gouvernement du Québec doit avoir le courage politique d'apporter les modifications à la législation du travail que le milieu des affaires attend.

MOYENS D'ACTION

- Favoriser l'entrepreneurship et la valorisation du statut d'entrepreneur autonome.
- Favoriser et stimuler le recours à la sous-traitance en l'excluant de l'application de l'article 45 du *Code du travail*.
- Promouvoir des mécanismes favorisant l'exercice d'une véritable démocratie syndicale.

C - Encourager la recherche et le développement

La situation mondiale en ce début du 21^e siècle, avec l'extension du libre-échange et l'ouverture des marchés par Internet, commande à l'économie du Québec des changements majeurs. Pour être concurrentiel, le Québec doit accroître l'investissement dans les technologies de pointe, ce qui permet d'augmenter la productivité et les revenus, de même que les débouchés attrayants pour les personnes qualifiées. Les effets multiplicateurs de tels investissements sur la croissance économique et la création d'emplois ne sont plus à démontrer¹².

Une culture d'innovation est une condition essentielle pour augmenter la productivité des entreprises et leur permettre d'être plus compétitives. Elle permet également aux individus

¹¹ Halley, Alain, *Étude portant sur les activités de sous-traitance dans les entreprises*, HEC, août 2000, p. 12.

¹² Voir à ce sujet les commentaires du Conseil du patronat du Québec portant sur le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie intitulé *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*, présentés en août 2000.

d'augmenter leur pouvoir d'achat. Si on mesure la productivité par le revenu réel par habitant, les années 90 ont été un désastre au Québec, et le Canada dans l'ensemble n'a fait guère mieux. Le résultat est, qu'à ce titre, il y a un écart important entre le Québec et le Canada, et un autre qui se creuse entre le Canada et les États-Unis.

De toute évidence, « en dépit de progrès accomplis depuis quelques années, l'industrie et la société québécoises sont encore insuffisamment innovatrices. »¹³

Pour se démarquer, les entreprises québécoises doivent consacrer à la recherche et au développement des investissements qui représentent au moins 2,5 % du PIB (la moyenne des pays du G7 est de 2,44 %). Il s'agirait donc d'investir quelque 600 M\$ additionnels sur quelques années.

Rappelons-le, l'innovation et les transferts technologiques constituent les principaux moyens d'accroître la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés internationaux. Soutenus par des politiques monétaires et fiscales accommodantes, les systèmes d'innovation américains ont continué de fournir des investissements massifs dans l'exploitation de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées ainsi que dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits.

Au Canada et au Québec, nous n'avons pas suivi l'exemple américain : les entreprises éprouvent de plus en plus de difficultés à faire reconnaître au plan fiscal leurs investissements en innovation¹⁴.

Si le Québec tient vraiment à créer une culture d'innovation, il doit accroître les mesures incitatives pour ceux qui sont disposés à courir des risques. S'il veut se tailler une place enviable sur les marchés canadiens et internationaux, il doit favoriser le succès des Québécois entrepreneurs.

¹³ Gouvernement du Québec, Conseil de la science et de la technologie, *Intensifier l'innovation : les orientations prioritaires*, avis, 1999, p. 1.

¹⁴ Dans une enquête menée en 1998 par l'Association de la recherche industrielle du Québec auprès des entreprises québécoises actives et impliquées dans la recherche, une forte majorité d'entre elles estimaient avoir encouru une augmentation importante de leurs coûts pour préparer, documenter et justifier leurs réclamations en raison des exigences accrues des ministères. De plus, plusieurs PME payaient des frais exagérés en proportion du montant de leurs réclamations.

ENCOURAGER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que nos gouvernements doivent investir dans la R-D et l'innovation, agents moteurs de la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés internationaux.

MOYENS D'ACTION

- **Modifier les critères d'admissibilité aux crédits d'impôt en R-D de façon à ce qu'ils couvrent l'innovation et les transferts technologiques.**
- **Orienter toutes les politiques de soutien aux entreprises vers les secteurs à forte croissance, qui génèrent le plus d'emplois.**
- **Majorer, du côté fédéral, les transferts aux entreprises pour qu'ils correspondent au poids du Québec dans la fédération canadienne.¹⁵**

D - Fournir aux entreprises un environnement fiscal compétitif

Si nous souhaitons occuper la position de commande, il est essentiel de comprendre la manière dont les champions se font concurrence. Les fusions d'entreprises et les progrès technologiques ont rendu plus que jamais le capital sensible aux écarts entre les taux d'imposition.

« L'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, la Finlande, la Suède, l'Italie, le Japon et l'Australie en sont tous venus à se rendre compte du prix qu'un pays doit payer pour laisser les impôts sur les revenus des entreprises atteindre des proportions non concurrentielles. »¹⁶

¹⁵ Le Québec ne reçoit actuellement que 17 % des investissements fédéraux à ce chapitre alors que le poids démographique du Québec est à 24 %. Le comblement de l'écart hausserait la contribution fédérale de quelque 200 M\$ annuellement.

¹⁶ Conseil canadien des chefs d'entreprise, *Sommet PDG 2000*, 5 avril 2000.

L'Irlande, dont nous parlions précédemment, a fait de la baisse des impôts des entreprises l'élément central de sa stratégie économique au début des années 90, ce qui lui a procuré une croissance fulgurante depuis lors. Plus les entreprises investissent dans la machinerie et les équipements, plus forte est la stimulation à la croissance. Il n'en coûterait qu'un milliard et demi de dollars au gouvernement du Québec pour encourager la rétention et l'expansion des entreprises au Québec à partir d'une décision de supprimer la taxe sur le capital.

FOURNIR AUX ENTREPRISES UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF

RECOMMANDATION

Le CPQ est d'avis que les entreprises québécoises pourraient prendre les devants si nos deux ordres de gouvernement modifiaient leurs politiques fiscales.

MOYENS D'ACTION

- **Abaisser le taux général d'imposition du revenu des entreprises de 43 % à 30 % (fédéral-provincial combinés).**
- **Éliminer la taxe sur le capital.¹⁷**

3) RENDRE L'ÉTAT PERFORMANT

À la nécessité de réduire le fardeau fiscal et d'adopter des stratégies pour accroître notre productivité, un autre maillon devient essentiel à l'amélioration de notre niveau et de notre qualité de vie : la place de l'État.

La place et la taille du gouvernement ne produisent pas un effet neutre sur le dynamisme et la croissance de l'économie d'un pays. Si l'État est nécessaire dans des fonctions essentielles de régulation, de contrôle et de développement de grandes infrastructures, son débordement au-delà de ces fonctions premières exerce un effet souvent contraire sur l'économie. L'Institut économique de Montréal décrivait ainsi les conséquences d'un secteur public hypertrophié :

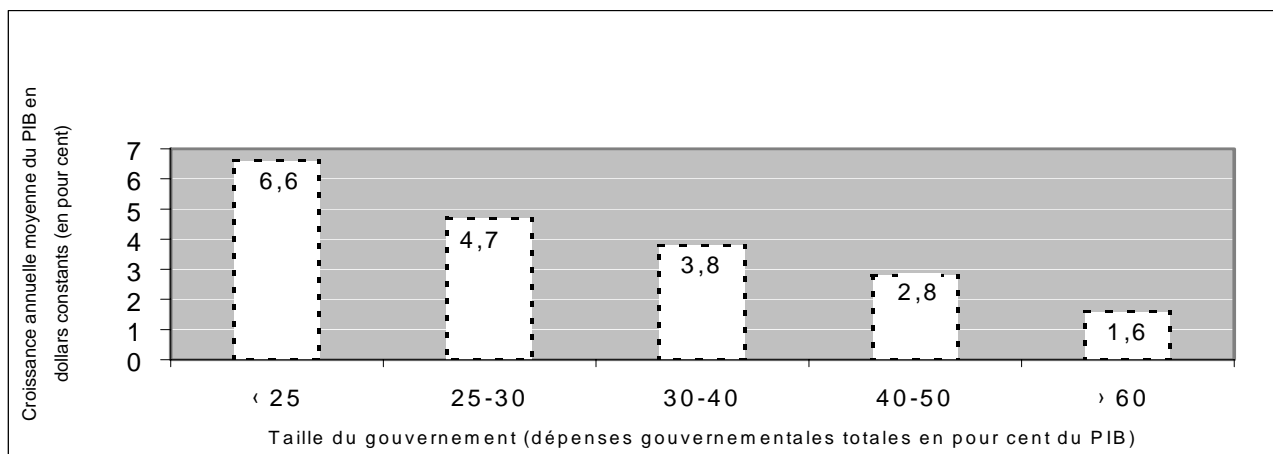
« À mesure que l'État prend de l'expansion, le redistributionnisme et l'activisme réglementaire prennent invariablement le dessus sur ses autres activités. À son tour, ce processus amène les individus à se tourner vers les

¹⁷ Le recours à la taxe sur le capital est une stratégie fiscale qui apparaît difficilement justifiable sur le plan économique, surtout si le gouvernement cherche à attirer des investisseurs. C'est le constat fait par les deux tiers des pays membres de l'OCDE qui ont supprimé ce genre de taxe. C'est également une recommandation de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du gouvernement du Québec, en 1996.

faveurs de l'État pour améliorer leur sort, plutôt que de consacrer leurs efforts à la production de la richesse par l'échange libre. Et c'est ainsi que les ressources en viennent à se déplacer des activités productives en faveur des activités redistributives. En fin de compte, c'est la croissance économique qui s'en trouve ralentie, et l'économie stagne à un niveau de revenu loin en dessous de son potentiel. »¹⁸

L'Institut établit une relation négative forte et durable entre la taille de l'État mesurée par les dépenses publiques et la croissance du PIB. Lorsque l'on tient compte des trois niveaux de gouvernement, le secteur public accapare chez nous plus de 45 % de la production totale de l'économie québécoise. La figure suivante nous donne une bonne idée de son effet sur le développement :

Taille du gouvernement et croissance annuelle du PIB en dollars constants, pays de l'OCDE, 1960-96



Source : Institut économique de Montréal, *Taille de l'État et richesse des nations*, Cahier de recherche, février 2000, p. 9.

M. Claude Castonguay, un des grands architectes de l'État québécois moderne, exprimait autrement les conséquences pour le Québec du développement excessif du rôle de l'État :

¹⁸ Institut économique de Montréal, *Taille de l'État et richesse des nations*, Cahier de recherche, février 2000, p. 8.

« [...] alors qu'avant 1960 les interventions de l'État se limitaient à un strict minimum, l'enthousiasme créé par la Révolution tranquille a été tel que, dans l'esprit de la majorité des Québécois, l'implication de l'État est graduellement apparue comme la voie à suivre dans tous les domaines. C'est ainsi qu'au cours des années, une abondante législation et une multitude de programmes, ayant pour effet de toujours impliquer l'État davantage, ont été adoptés. La mode aux subventions s'est rapidement répandue. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'intervention de l'État a éventuellement permis à une bureaucratie envahissante de répandre une idéologie visant à éliminer tout ce qui est privé et toute forme de concurrence. Le concept de l'égalité des opportunités a été graduellement supplanté par celui du nivellement par le bas. Le gouvernement a multiplié les réglementations dans tous les domaines. Un nombre surprenant d'organismes ont été créés à des fins de consultation, de contrôle, de réglementation, d'étude [...] »¹⁹

Nous croyons à la présence d'un État moderne et dynamique qui assure des services de base dans ses grandes missions et qui rétablit l'équilibre là où les marchés en concurrence feraient fi de certaines obligations sociales fondamentales : le droit à l'éducation pour tous; l'accès à un filet de sécurité sociale et à des soins de santé de qualité; le maintien d'un environnement sain; le soutien financier de base aux plus démunis. Mais ces fonctions fondamentales que l'État doit préserver ne doivent pas masquer la nécessaire révision du fonctionnement actuel empreint de lourdeur et d'inefficacité. Trop d'exemples sont frappants à cet égard : décrochage scolaire, débordement des urgences, listes d'attente en chirurgie, état lamentable de nos infrastructures routières, pour ne mentionner que les plus évidents. L'État providence, on le voit, a atteint ses limites. Malgré le fait qu'ils soient les plus taxés en Amérique du Nord, les Québécois n'en ont pas pour leur argent. Même si nous sommes parvenus à colmater la propension aux déficits courants, il faut bien nous rappeler que nos dépenses pour nourrir de grosses machines d'État nous ont endettés et nous obligent aujourd'hui à consacrer une part importante de nos recettes au remboursement de la dette, au détriment de dépenses nécessaires dans des programmes sociaux dans la santé et l'éducation. Pertinemment, il serait intéressant, en vue d'accélérer le remboursement de la dette, tout en poursuivant l'objectif de recentrer l'État sur sa mission essentielle, d'envisager la privatisation de certaines activités commerciales exercées actuellement par l'État. Le produit de la vente pourrait servir à baisser plus rapidement le niveau de la dette du Québec.

¹⁹ *La Presse*, 3 mars 1999.

La situation de gestion monopolistique qui caractérise plusieurs activités gouvernementales ou paragouvernementales confère à des corporatismes bien organisés – les syndicats, les associations professionnelles – une emprise sur l'organisation des services qui entraîne une poussée à la hausse sur les coûts. Le cas est particulièrement frappant dans le monde municipal où la rémunération des employés est de quelque 30 % supérieure à ce qui se paie ailleurs dans la fonction publique québécoise.

La flambée des coûts (de 400 millions à 1 milliard 200 millions en quatre ans) en garderie avec l'introduction du système de garde à cinq dollars et l'organisation du service par un réseau d'État représente un autre exemple très actuel de l'impact du phénomène. La tentation toujours très grande d'injecter de l'argent additionnel en santé sans remettre en cause la base même de l'organisation des soins et de l'administration de ces derniers ne produit pas toujours les résultats escomptés :

« S'il est indiscutablement préférable d'améliorer la santé ou d'élever le niveau de réactivité, il n'est pas toujours souhaitable d'augmenter les dépenses de santé car, à des niveaux de dépenses élevés l'injection de ressources additionnelles risque de ne se traduire que par des gains sanitaires insignifiants. »²⁰

Dans son *Rapport sur la santé dans le monde 2000*, l'Organisation mondiale de la santé classe le Canada au 30^e rang pour la performance de son système de santé. Ce n'est pas mauvais, mais il y a mieux. Depuis dix ans, le Royaume-Uni (18^e rang), la Suède (23^e rang) et les Pays-Bas (17^e rang) ont tous intégré à leur système de santé certaines formes de marché interne. À la planification étatique et au paiement à l'acte, le financement suit plutôt le patient. Les prestataires de services (médecins) reçoivent un financement préétabli d'après le nombre de patients qui s'inscrivent auprès d'eux, tandis que les hôpitaux se financent grâce aux services que les médecins leur procurent à forfait. Il en résulte une plus grande efficacité relativement aux choix effectués en vue de la guérison du malade et quant aux dépenses à faire compte tenu du financement établi. Il s'agit d'une voie que le Canada et le Québec devraient explorer davantage. Le Collège des médecins du Québec en fait d'ailleurs la promotion dans son énoncé de position sur l'organisation des services médicaux (mai 2000).

²⁰ Organisation mondiale de la santé, *Rapport sur la santé dans le monde 2000. Pour un système de santé plus performant*, juin 2000, p. 29.

En résumé, nous croyons sans rejeter tous les acquis de la Révolution tranquille que l'État aurait intérêt à mettre ses systèmes en concurrence en ouvrant davantage la porte au privé ou en revoyant son modèle d'organisation centralisé et bureaucratique. Cela peut prendre la forme de privatisation dans certains cas, de partenariat dans d'autres, et plus généralement de mise en concurrence du public et du privé lors d'appels d'offres pour divers services gouvernementaux et paragouvernementaux, comme cela se fait déjà, avec succès, dans plusieurs autres pays. Cela peut conduire aussi à un financement public qui n'est pas dirigé d'abord vers l'établissement (l'école, l'hôpital), mais plutôt vers le client.

RENDRE L'ÉTAT PERFORMANT

RECOMMANDATION

Pour assurer l'équilibre entre l'État performant et le dynamisme des acteurs privés, et pour redonner aux personnes le goût d'entreprendre, il est nécessaire de cesser le développement de nouveaux programmes étatiques et faire davantage confiance à la société civile.

Nous croyons qu'en misant sur les personnes et en leur remettant les possibilités de consommer, d'épargner et d'investir, en ramenant l'État dans ses dimensions essentielles et en prenant le virage de la productivité, le Québec pourra rattraper le peloton et en prendre éventuellement les commandes.

